

Résultats des enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés du COS Europe

Contexte et objectifs de l'enquête d'insertion professionnelle

Depuis 2016, le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COS Europe est enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) par arrêté ministériel du 30 août 2016.

La certification au niveau I du RNCP correspond au plus haut niveau de certification professionnelle. Cette certification confère le niveau Bac+5 au diplôme d'ostéopathie délivré par le COS Europe et facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

Par décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, les établissements doivent réaliser des enquêtes d'insertion à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme et en publier les résultats.

Au titre de la certification RNCP et de la réglementation, nous réalisons 3 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18 mois et 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'objectif est d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Cette enquête interroge les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant l'accès aux enquêtes à la direction de l'établissement.

Résultats de l'enquête d'insertion à 30 mois portant sur les diplômés du COS Europe en 2016 par la voie de la formation professionnelle (FP)

✓ Résultats de l'enquête à 30 mois portant sur la promotion FP - 2016 :

Les diplômés en formation professionnelle du COS Europe, promotion 2016, exerçaient tous une activité préalable de professionnel de santé avant leur entrée en formation au COS Europe. Parmi les répondants à l'enquête, il y a 88% de masseurs-kinésithérapeutes, 6% d'infirmiers ; 6% d'ergothérapeutes).

Pourcentage des répondants : 80%

Typologie d'exercice de la profession :

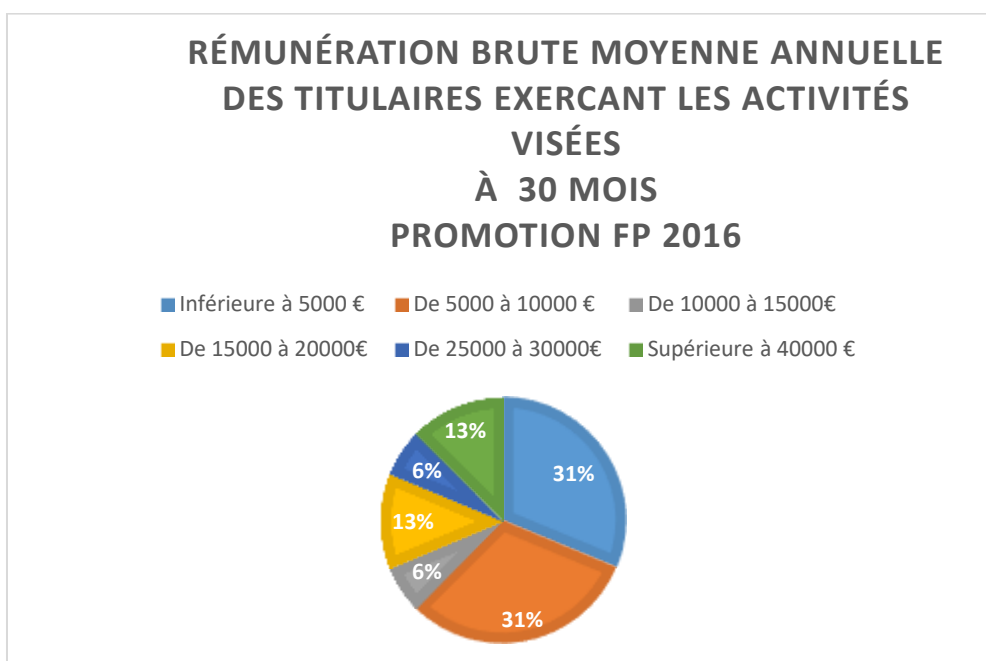
La totalité des répondants à l'enquête d'insertion exerce l'ostéopathie, dont 50% conjointement à l'activité de masseur-kinésithérapeute. 87,5% des répondants exercent l'ostéopathie en statut de libéral, 12,5 % en qualité de salarié.

Lieu d'exercice de la profession :

75 % de nos diplômés ayant répondu à l'enquête sont installés dans la région Grand Est, 12,5% sont installés à l'étranger et 12,5 % sont installés hors région Grand Est.

Suivi des diplômés COS Europe – Promotion FP 2016 – à 30 mois					
Nombres diplômés (DU, Licence, Master, Doctorat...)	Enseignement (formateurs, moniteurs, tuteurs)	Projet de recherche	Intervention congrès	Activités socio-professionnelles	Installation à l'étranger
3	0	0	0	0	2

Evolution du placement des diplômés COS Europe – Promotion FP 2016 - à 30 mois		
Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête d'insertion)	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête)
20	16	Voir graphique ci-dessous



Remarque :

La rémunération annuelle brute moyenne des diplômés ayant répondu à l'enquête est de 14 748 euros. 12,5% des diplômés répondants déclarent vivre de leur activité d'ostéopathe.

Les professionnels ainsi sondés avaient tous une activité principale de professionnel de santé leur assurant un revenu conséquent. La plupart d'entre eux ont entrepris des études d'ostéopathie dans un but de diversifier leur pratique et proposer une activité secondaire à leur activité principale de kinésithérapeute, infirmier. Les revenus générés par cette nouvelle activité sont dépendants de leur volonté de développer l'ostéopathie et du temps consacré à cette pratique.

C'est pour cette raison que les résultats des enquêtes d'insertion de nos jeunes diplômés en formation initiale sont beaucoup plus encourageants et cela, dès le début de leur exercice.